



202411-02

Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20241121-202411\_02-DE

mairie  
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Pascal PRIGENT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Magali BODEREAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Xavier DUAULT, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

**Procurations** : Catherine DENIS à Maurice OFFRET, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX,

**Absents** :

**Date de convocation** : 9 Novembre 2024

**Secrétaire de séance** : Lydie LE FLOCH

**Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour la réhabilitation de l'école**

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de l'école. Il rappelle qu'une demande de subvention DETR avait été déposée en 2023 pour 2024 mais que la demande avait été rejetée pour non réalisation des travaux en 2024. Il y a donc lieu de redéposer le dossier pour 2025.

L'avant-projet définitif présenté par le cabinet SABA ARCHITECTES ayant été approuvé ce jour, il est proposé au Conseil Municipal de demander la subvention DETR/DSIL 2025.

Monsieur Le Maire informe que le projet sera divisé en 3 phases et qu'une demande de subvention DETR sera déposée en 2026 pour le reste des travaux. Il ajoute que la commune a l'obligation de financer par ses fonds propres un minima de 30 % du coût total des travaux. Il informe que l'opération de réhabilitation entre dans la catégorie d'investissement éligibles d'équipements scolaires, périscolaire et le taux de subvention allouée est de 25 à 30 %.

Monsieur Le Maire présente le financement comme suit :

**Calendrier prévisionnel** :

Durée du chantier 26 mois en 3 phases :

A : 12 mois, construction de la garderie, salle de motricité à partir du 07/2025

B : du 09/2026 à 01/2027 { rénovation énergétique de l'école maternelle avec accordement

C : du 01/2027 à 07/2027 { de la chaufferie bois



202411-02

mairie  
ti ker

### 1. Estimation détaillée APD

DEPENSES	Total HT
DESAMIANTAGE – DEMOLITION	56 000 €
TERRASSEMENT -RESEAUX-PAYSAGES	51 000 €
GROS-OEUVRE	120 000 €
CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS - BARDAGE	104 000 €
COUVERTURE ARDOISE – ETANCHEITE	75 000 €
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	158 000 €
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	50 000 €
DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	120 000 €
FAUX PLAFOND	52 000 €
REVETEMENTS DE SOLS - CHAPES	70 000 €
PEINTURES	36 000 €
PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	320 000 €
ELECTRICITE CFA/CFO	70 000 €

TOTAL HT : 1 282 000 €    TVA : 256 400 €    TOTAL TTC : 1 538 400 €

### 2. Plan de financement prévisionnel (montants DETR qui seront actualisés en fonction des dépenses de chaque phase)

RECETTES	Total HT
DETR 2025 30%	384 720 €
DETR 2026 12 %	157 584 €
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE	168 094 €
BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE	120 000 €
FONDS DE CONCOURS LTC	66 882 €
AUTOFINANCEMENT 30%	384 720 €

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** les dépenses de travaux à prévoir pour le projet de réhabilitation de l'école

**Considérant** que ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail de l'équipe éducative

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR/DSIL 2025
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier



202411-02

Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20241121-202411\_02-DE

mairie  
ti ker

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR/DSIL 2025
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH

Le Maire,

Maurice OFFRET

